



Sautez le pas avec ORDIA !

Reconversion Professionnelle

Donnez du sens à votre travail,
découvrez de **nouveaux horizons** !

www.ordia.fr


VOTRE PARTENAIRE FORMATION



Vous former pour changer de métier

Vous voulez changer de métier ou d'orientation ?

ORDIA accueille chaque année des salariés qui ont fait le choix de changer de voie professionnelle et donc de développer de nouvelles compétences dans les filières : **Commerce/Vente, Logistique, Gestion/ Administration, Petite Enfance.**

Notre objectif : **faciliter votre réorientation en vous accompagnant pas à pas dans cette transition !**

Notre envie : vous permettre de développer des compétences pour accéder à de nouveaux horizons professionnels.



Nos formations reconnues par L'Etat



Niveaux	Diplômes/Titres préparés
Niv. 5 (Bac +2)	TP Manager d'Unité Marchande (*)
	TP Assistant(e) Commercial(e) (*)
	TP Assistant(e) de Direction (*)
Niv. 4 (Bac)	TP Secrétaire Assistant(e) (*)
	TP Assistant(e) Manager d'Unité Marchande (*)
	TP Technicien(ne) en Logistique d'Entreposage (*)
Niv. 3 (CAP/BEP)	CAP Accompagnant(e) Educatif(ve) Petite Enfance
	TP Agent(e) Magasinier(e) (*)

(*) Titre Professionnel du Ministère du Travail



Nos Chiffres Clés 2022

98%

De nos stagiaires
satisfaits

76%

De diplômés

90%

D'alternants ayant validé
au moins **1 bloc de
compétences**





Vous êtes salarié ou demandeur d'emploi ? Mettez toutes les chances de votre côté pour réussir votre reconversion professionnelle !

Se reconvertir c'est se réinventer et se consacrer à une carrière qui vous passionne.

C'est aussi la possibilité de préparer un diplôme/titre professionnel reconnu par l'état tout en augmentant les chances d'évolution de votre statut professionnel et de votre rémunération.

ORDIA met un point d'honneur à vous accompagner dans votre reconversion professionnelle.

- Chaque stagiaire bénéficie d'un **encadrement pédagogique de proximité** et d'une écoute favorisant sa réussite professionnelle avec **des temps dédiés tout au long de son parcours de formation**
- Des **évaluations régulières** visant l'obtention du diplôme ou le développement des compétences ciblées sont réalisées. **Un suivi pédagogique en entreprise** est mis en place avec le tuteur ou le maître d'apprentissage.

Une aide flexible selon vos besoins pour :

- ✓ Choisir votre formation
- ✓ Rechercher votre entreprise d'accueil
- ✓ Vous accompagner sur le plan socio-professionnel



Les financements possibles :

• Le contrat de professionnalisation :

Accessible de 16 à 25 ans et aux demandeurs d'emploi de tout âge.

La rémunération sera comprise entre 55 et 80% du SMIC selon l'âge et le diplôme, et 100% pour les 26 ans et plus.

La durée du contrat peut aller de 6 à 24 mois.

Des aides spécifiques sont attribuées à l'employeur sous conditions.

• Le contrat d'apprentissage :

Accessible de 16 à 29 ans (ou 30 ans et + sous conditions). La rémunération sera comprise entre 27 et 78% du SMIC jusqu'à 25 ans (selon l'âge et l'avancement dans le contrat : 1ère, 2ème ou 3ème année) et 100% du SMIC pour les 26 ans et plus.

La durée du contrat peut aller de 6 à 36 mois.

Des aides spécifiques sont attribuées à l'employeur sous conditions.

• **Le CPF de transition professionnelle (anciennement le CIF) :** il a pour objet de permettre à tout salarié, au cours de sa vie professionnelle, de suivre à son initiative et à titre individuel, des actions de formation (Article L.931-1 du code du travail).

• **La PRO A :** le dispositif Pro-A peut être mobilisé dans une optique d'évolution, de réorientation professionnelle ou de co-construction de projets qualifiants entre salariés et employeurs. Destinée aux salariés en CDI par le biais d'actions de formation qualifiante (titres ou diplômes) prises en charge par les OPCO.

• **Le contrat de formation professionnelle :** contrat conclu entre une personne physique et un organisme de formation régi par l'article L.920-13 du code du travail. Les frais de formation sont à la charge de l'intéressé.

• **Le PEC (Parcours emploi compétences) :** destiné aux publics prioritaires (demandeurs d'emploi longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, ...). Les parcours d'emploi compétences (CUI-CAE et CUI CIE) sont des contrats en CDD ou CDI leurs durée est de 6 mois minimum (dans le secteur marchand). L'Etat peut financer une partie du salaire brut. Le salarié peut bénéficier d'une formation et obtenir un titre ou un diplôme durant cette période.

• **Le CPF (Compte Personnel de Formation) :** chaque actif (hors agent public) dispose d'un compte CPF crédité en euros : 500 €/an pour se former et 800€/an pour les moins qualifiés. Depuis avril 2019, la caisse des dépôts et des consignations centralise le financement de la formation continue. Pour accéder à une formation, le salarié doit créer son compte sur « moncompteformation.gouv.fr. En cas de besoin, il peut bénéficier de financements complémentaires soit par le Pôle Emploi, soit par son employeur/OPCO.

• **Autres financements :** AIF (Aide individuelle à la formation), financement du Pôle Emploi, vous rapprocher de votre conseiller.

• **Autres financements à étudier :** formations dans le cadre des contrats d'insertion (CDDI) etc.



A vous de jouer !

INSCRIVEZ-VOUS

et prenez RDV dès maintenant
avec votre conseiller :



Gestion / Administration Petite Enfance

Emilie BERRY
e.berry@ordia.fr
06 92 08 41 42



Commerce et Logistique

Yann CLEMENCEAU
y.clemenceau@ordia.fr
06 92 63 33 93



CONDITIONS D'ADMISSION :

Pour intégrer ORDIA, la motivation et le projet professionnel restent les points déterminants dans la validation de votre choix de formation et de votre inscription.

Tous les candidats devront passer un entretien individuel auprès de l'un de nos conseillers. Ils partageront avec eux leurs expériences puis passeront un test selon la formation choisie.

Rejoignez-nous !

Visitez notre site internet
www.ordia.fr